



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-neuf le douze juillet à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22 Présents : 15 Absents : 7

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 18/06/19 et 05/07/19

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Monique GAUDRON, M. Laurent GUILLEMIN, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Jean-Pierre MEDIGUE, M. François FOUCQUART, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe CHEVASSU,

Absents excusés : Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Rémi COURTOUT a donné pouvoir à M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à M. Roger BALLET, Mme Sandrine GAUCHET, M. Thomas CHANET a donné pouvoir à M. Pierre BRETON, M. Christophe PITEL a donné pouvoir à Mme Monique GAUDRON

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

N° 2019-07-01

OBJET : Exercice éventuel du DPU communal sur les biens cadastrés AE 322 et AE 361

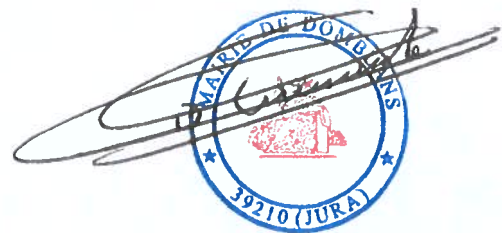
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Christophe BAS, Notaire à LONS LE SAUNIER, concernant les biens cadastrés :

- AE 322 sis	Sur Chaudéau	d'une superficie de	00 ha 17a 10 ca
- AE 361 sis	Route de Voiteur	d'une superficie de	00 ha 50a 61 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Délibération transmise
à la préfecture le 16/07/2019



Envoyé en préfecture le 16/07/2019

Reçu en préfecture le 16/07/2019

Affiché le 16/07/2019

ID : 039-200086395-20190712-2019_07_02-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-neuf le douze juillet à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 18/06/19 et 05/07/19

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Monique GAUDRON, M. Laurent GUILLEMIN, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Jean-Pierre MEDIGUE, M. François FOUCQUART, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe CHEVASSU,

Absents excusés : Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Rémi COURTOU a donné pouvoir à M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à M. Roger BALLET, Mme Sandrine GAUCHET, M. Thomas CHANET a donné pouvoir à M. Pierre BRETON, M. Christophe PITEL a donné pouvoir à Mme Monique GAUDRON

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

N° 2019-07-02

OBJET : Encaissement des chèques pour le remboursement des frais de nettoyage des TAGS sur les murs et plaques de rue de BRERY

Compte tenu de la nécessité de faire intervenir l'entreprise RUBIN Multi-Travaux pour procéder au nettoyage des tags et Graffitis sur des murs et plaques de rue de BRERY, il a été convenu de demander le remboursement par moitié aux familles concernées.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'encaisser lesdits remboursements.

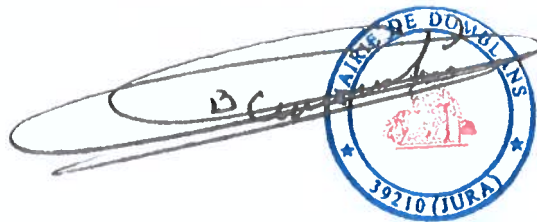
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à encaisser au bénéfice de la Commune les chèques pour le remboursement des frais de nettoyage des Tags et graffitis

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bernard FRACHON

Délibération transmise à
la Préfecture le 16/07/2019



Envoyé en préfecture le 16/07/2019

Reçu en préfecture le 16/07/2019

Affiché le 16/07/2019

ID : 039-200086395-20190705-2019_07_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-neuf le douze juillet à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 18/06/19 et 05/07/19

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, Mme Monique GAUDRON, M. Laurent GUILLEMIN, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Jean-Pierre MEDIGUE, M. François FOUCQUART, M. Jacques GRILLOT, M. Christophe CHEVASSU,

Absents excusés : Mme Chantal MARTELIN, M. Jean NOZIERE, M. Rémi COURTOUT a donné pouvoir à M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE a donné pouvoir à M. Roger BALLET, Mme Sandrine GAUCHET, M. Thomas CHANET a donné pouvoir à M. Pierre BRETON, M. Christophe PITEL a donné pouvoir à Mme Monique GAUDRON

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

N° 2019-07-03

OBJET : Validation de la poursuite de l'étude du déplacement doux par les chemins des A.F. des 2 communes historiques.

M. LESEIGNEUR demande aux membres du Conseil Municipal de faire un choix pour un déplacement doux entre un tracé sur les chemins des A.F. des 2 communes historiques ou sur le tracé de la RD 193.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal, par 0 voix contre, 2 abstentions et 7 voix pour, se prononce pour la poursuite de l'étude sur les chemins des deux A.F.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Délibération transmise à
la Préfecture le 16/07/2019

